



AR Prefecture
005-240500439-20230210-DP2023RH017-DE Reçu le 10/02/2023

DECISION DU PRESIDENT

DP 2023 RH 017

OBJET – Création de postes temporaires non permanents

Contexte :

Comme chaque année il est nécessaire de renforcer les effectifs du service Gestion et Valorisation des déchets pendant la période estivale, notamment pour l’activité collecte.

Par ailleurs le fonctionnement du Cinéma Eden Studio requiert un renfort temporaire pour le premier semestre d’exercice de la mission par la Communauté de Communes, période d’ajustement et de détermination d’une organisation pérenne.

Ceci exposé

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président concernant les affaires générales, et notamment s’agissant des « *création, modification et suppression de poste d’agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à 6 mois lorsque les crédits ont été inscrits au budget* »,

Considérant les besoins des services,

Considérant que les crédits correspondants ont été prévus et votés au budget primitif de l’exercice 2023,

DECIDE

ARTICLE 1 : Création de 5 emplois non permanents « accroissement saisonnier d’activité » - saison été 2023

3 emplois non permanents de chauffeurs-grutiers

Fonction	Chauffeurs grutiers
Grade	Adjoint technique
Temps du poste	Temps complet
Groupe IFSE de référence	Groupe 2 + majoration contraintes horaires
Période et durée maximum	3 mois entre juin et septembre 2023 (prévision 28/06 au 03/09)
Type de contrat	CDD article L 332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique

2 emplois non permanents d'agents polyvalents

Fonction	Agents polyvalents niveau 2
Grade	Adjoint technique
Temps du poste	Temps complet
Groupe IFSE de référence	Groupe 2 + majoration contraintes horaires
Période et durée maximum	3 mois entre juin et septembre 2023 (prévision 28/06 au 03/09)
Type de contrat	CDD article L. 332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique

ARTICLE 2 : Création d'un emploi non permanent « accroissement temporaire d'activité »

Création d'un emploi non permanent pour faire face à l'accroissement d'activité lié à l'organisation de l'activité du cinéma Eden Studio. Grade adjoint technique, avec une mission d'aide projectionniste, billetterie, accueil et animation.

Fonction	Aide projectionniste, billetterie, accueil et animation
Grade	Adjoint technique
Temps du poste	Temps non complet 30h mensuels
Groupe IFSE de référence	Groupe 2 + majoration contraintes horaires
Période et durée maximum	6 mois sur l'année 2023
Type de contrat	CDD article L 332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique

ARTICLE 3

Ces postes sont strictement créés pour les périodes et durée précisés aux articles 1 et 2 et ne peuvent être pourvus que sur ces périodes et durées.

ARTICLE 4

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 10 FEV. 2023

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmise en Préfecture le : 10 FEV. 2023

Date de publication : 10 FEV. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.